

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4747 - Vendredi 08 Novembre 2024 - Prix : 200 Fc

DIASPORA

Vers un dispositif d'accompagnement des Comoriens de l'extérieur



Atelier de restitution au commissariat de la Diaspora.

Ce jeudi 07 novembre, le commissariat chargé de la diaspora a organisé un atelier de travail, de restitution et de définition de l'offre de service de l'institution, destinés à accompagner la diaspora. Ce dernier piloté par le commissariat et animé par un expert

national, a pour but de mettre à disposition de l'institution ministérielle un programme adapté, compatible et visible des préoccupations et des souhaits exprimés de la diaspora comorienne.

LIRE SUITE PAGE 3

05 Djamadul Awal 1446
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Novembre 2024

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 08mn

Fadjr : 04h 20mn
Dhouhr : 11h 54mn
Ansr : 15h 23mn
Maghrib: 18h 11mn
Incha: 19h 25mn



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement			
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE			
Elections 2025, J7 des retraits et dépôts des dossiers de déclaration de candidature			
	Législatives	Communales	Lieu
Jeudi 7 Novembre 2024			
Nombre de retrait	75	102	CEII Ngazidja
	46	79	CEII Anjouan
	10	18	CEII Mohéli
Total	131	199	
Nombre de dépôt	0	0	CEII Ngazidja
	0	0	CEII Anjouan
	0	0	CEII Mohéli
Total	0	0	

LÉGISLATIVES 2025 :

Aynoulhouda Jaffar, candidat à Mutsamudu

Au cœur de la ville de Mutsamudu, une figure montante se prépare à bouleverser la scène politique locale. Aynoulhouda Jaffar, jeune candidat indépendant, a officiellement annoncé sa candidature pour les élections législatives de 2025, suscitant un vif engouement parmi les jeunes de sa génération.

Accompagné de ses proches collaborateurs, Jaffar se présente comme cette nouvelle génération désireuse de voir un changement dans la représentation politique. À seulement la trentaine, cet homme, d'un parcours académique sans faute, détient un master en administration publique et gestion des col-

lectivités, avec une spécialisation en décentralisation et déconcentration juridique. Cette expertise le prépare à aborder les enjeux contemporains qui touchent la société et les collectivités.

Ancien chef de service de la sécurité et sûreté de l'ADC (Aéroports des Comores), ainsi qu'instructeur concepteur de modules de formation en sûreté et sécurité, Jaffar a développé une solide expérience dans les rouages de l'administration publique. Ces compétences renforcées par sa capacité à concevoir des formations pertinentes, fait de lui un candidat attrayant pour les électeurs à la recherche d'un représentant capable de naviguer dans des enjeux parfois complexes. Son entourage affirme que sa candidature est fortement sou-

tenue par sa génération, désireuse de voir un visage nouveau à l'assemblée nationale. « Tout est possible », répétant sans relâche ses partisans, convaincus que le changement est non seulement nécessaire mais également réalisable à travers sa vision politique. Dans un climat souvent marqué par le sentiment de désillusion, l'engagement d'Aynoulhouda Jaffar pourrait bien être perçu comme un véritable souffle d'espoir.

Le contexte actuel de la circonscription de Mutsamudu est propice à l'émergence de nouveaux leaders. Selon un proche de Jaffar, l'indépendance de sa candidature est un atout majeur. « Notre candidat est un ami du peuple depuis belle lurette, il est issu de la jeunesse, et son implication

dans la communauté n'est plus à prouver », déclare-t-il. Son équipe de campagne a prévu des initiatives pour mobiliser les jeunes électeurs, en mettant en avant les enjeux qui les touchent directement, tels que l'emploi, l'éducation et l'environnement.

La candidature d'Aynoulhouda Jaffar s'annonce comme une réponse aux attentes d'une jeunesse avide de changement et de progrès. Dans un pays où la participation des jeunes au processus électoral a souvent été limitée, il espère mobiliser les électeurs autour d'un projet collectif, où chacun pourra s'impliquer pour construire un avenir meilleur. Les prochains mois seront décisifs pour Jaffar et son équipe.

Younès



Aynoulhouda Jaffar, candidat à Mutsamudu.

ÉCOLES PUBLIQUES À MOHÉLI :

Explosion des effectifs



L'effectif des élèves aux écoles publiques a explosé.

À Mohéli, l'office régional des examens (OREC) vient de sortir lundi 28 octobre dernier la liste définitive des établissements scolaires non retenus pour l'année

scolaire 2024-2025. Au nombre de 20 au départ, puis réduite à 11 après le moratoire de 5 jours, cette liste contient actuellement 7 établissements recalés. Toujours est-il

que l'effectif dans les établissements publics a explosé.

Quelques semaines après l'annonce du ministère de l'éducation nationale concernant les établissements scolaires non autorisés à exercer cette année pour cause de non-conformité, les effectifs dans les autres écoles privées, mais surtout publiques ont explosé. Au collège de Fomboni, l'effectif était de 408 élèves l'année dernière. Il passe à 500 élèves dépassant largement la capacité d'accueil de cet établissement public.

Une situation qui suscite de nombreuses questions quant à la qualité de l'enseignement dispensé dans ces salles de classe dont les effectifs dépassent les normes

requis. Avec la gymnastique de rotation et l'aménagement des tables endommagées, le directeur Nasser Adani Saïd rassure que tout est rentré en ordre. « Les élèves ont tous une table-banc pour s'asseoir et les enseignants se présentent régulièrement », dit-il, avant de lancer un appel aux parents d'élèves à s'impliquer davantage sur l'éducation des enfants pour espérer des bons résultats.

Le coordinateur de l'IGEN au niveau de l'île Ahmad Saïd avait appelé tous les chefs d'établissements scolaires publics comme privés retenus, d'accepter ces élèves, quelle que soit la capacité d'accueil de leurs écoles, en attendant que la situation se normalise. Au lycée de Fomboni, l'effectif passe de 600 à

700 élèves cette année. Avec le même nombre de salles, les classes dépassent souvent les 40 élèves par salle de la seconde à la terminale. Une situation inédite selon Abdelfakir Lahadji, le proviseur du lycée public de Fomboni.

Malgré la réhabilitation du lycée de Fomboni dans le cadre du projet d'amélioration de l'environnement scolaire dont la cérémonie officielle de signature de contrat est prévue dans l'après midi de ce jeudi 7 novembre, le proviseur du lycée de Fomboni lance un appel à l'augmentation de la capacité d'accueil de cet établissement.

Riwad

Projet AFIDEV
Avis de marché

NATURE DU MARCHÉ : Travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux de construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les CRDE

REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) : 24-MAPA-T033

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne (y inclus auto-entrepreneur) non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (notation financière sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique sur 60 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Attribution

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement. Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché selon le lot où ils auront obtenu la note globale la plus élevée. Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot. Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION : Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseDetailConsultation&id=2645267&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **29/11/2024 à 14h00 (heure de Paris)**.

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

DIASPORA

Vers un dispositif d'accompagnement des Comoriens de l'extérieur

Après une semaine de travail et d'échange, il a fallu restituer les travaux afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'assistance des Comoriens de l'extérieur. Ainsi, ce jeudi 07 novembre, le commissariat chargé de la diaspora a organisé un atelier de travail, de restitution et de définition de l'offre de service de l'institution, destiné à accompagner la diaspora. Ce dernier piloté par le commissariat et animé par un expert national, a pour but de mettre à

disposition de l'institution ministérielle un programme adapté, compatible et clair des préoccupations et des souhaits exprimés de la diaspora comorienne.

« Aujourd'hui, c'est le cinquième atelier portant sur la restitution des travaux que nous avons mis en place à travers quatre ateliers. Ces ateliers consistaient à travailler sur la conception, la proposition de l'offre de service du commissariat chargé de la diaspora. Je vous rappelle que le commissariat fonction-

nait dans un aspect qui n'était pas vraiment soudé. En effet, le ministère, le gouvernement et nos partenaires techniques et financiers ont jugé nécessaire de mettre en place un dispositif d'accompagnement qui réponde aux préoccupations, aux revendications et aux besoins propres de la diaspora », avance Dr Issa Abdoussalami commissaire chargé de la diaspora. Et de lui de poursuivre : « nous sommes là, pour d'abord restituer les travaux mais aussi, proposer un cadre organisa-

tionnel du commissariat chargé de la diaspora pour qu'il puisse accompagner, assister et orienter les initiatives de la diaspora dans le développement ».

Selon lui, les échanges ont vu la participation effective de plusieurs institutions nationales, parties prenantes et partenaires organisationnels du commissariat. L'ANPI, l'UCCIA, l'INJS, des représentants de la société civile, des experts de la diaspora, des experts scientifiques et universitaires, des juristes ont

répondu présents aux discussions et ont donné leurs propositions visant à améliorer le dispositif d'accompagnement de nos citoyens de l'extérieur. Les documents sont remis au ministère de tutelle et seront examinés à la loupe et validés pour une définition d'un cadre organique du commissariat chargé de la diaspora.

Nassuf Ben Amad

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

44% de la population touchée

Un atelier de formation et de sensibilisation des parties prenantes et acteurs du projet résilience des systèmes alimentaires aux Comores (FSRP), s'est tenu lundi 05 novembre à Mdé. Financé à hauteur de 43 millions USD, ce projet rentre dans le cadre du renforcement de la résilience de nos systèmes alimentaires et l'amélioration de la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le secrétaire général adjoint du ministère Ahamada Djoubeire a présidé ce lundi 05 novembre à Mdé, un atelier de formation et de sensibilisation des parties prenantes et acteurs du projet résilience des systèmes alimentaires aux Comores (FSRP) sur les normes et principes en gestion des risques environnementaux, sociaux et les violences basées sur le genre. Dans l'objectif de renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires et d'a-

méliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le projet FSRP a été mis en place. Il intervient d'une manière intégrée et multisectorielle pour assurer l'efficacité et la résilience.

Le FSRP se doit de renforcer la productivité et la résilience de la production alimentaire nationale face aux chocs et aux facteurs de stress. « Il contribuera également à développer des capacités transversales en matière d'agriculture numérique et de systèmes d'information », lit-on dans un communiqué. A en croire ce communiqué, le projet se focalise sur plusieurs points à savoir une gestion plus durable des ressources naturelles, une intégration des exploitants agricoles etc. « Ce projet visera aussi à promouvoir une planification participative et une gestion plus durable des ressources naturelles et des infrastructures d'irrigation par les communautés, contribuant ainsi à renforcer la rési-

lience et à atténuer les effets néfastes du changement climatique ».

Et de continuer : « Il favorisera l'intégration des petits exploitants agricoles et des communautés rurales dans les chaînes de valeur des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche, ainsi que l'amélioration de l'efficacité des marchés alimentaires ». Et il s'occupera des efforts politiques transversaux soutenant la résilience des systèmes alimentaires aux niveaux national et régional ». Bien que notre pays ait un potentiel agricole réel, il est déficitaire en vivres et importe plus de 75% de ses besoins alimentaires sur un marché mondial perturbé par différentes crises. « L'insécurité alimentaire est élevée, avec 44% de la population en situation d'insécurité alimentaire grave et modérée, alors que 31% des enfants sont en retard de croissance due à la malnutrition », précise ce communiqué qui ajoute que c'est dans ce contexte que le Gouvernement, avec l'appui de la



Banque Mondiale et du PROBLUE, a initié ce projet.

Notons que l'accord de financement est signé le 22 juin 2023, et il est entré en vigueur le 5 Septembre 2023. Le projet s'exécutera sur une période de 6 ans (2024 à 2029). Les objectifs de cet atelier étaient entre autres de présenter et rappeler l'importance des documents signés dans la mise en œuvre du projet. Présenter des modules sur les aspects, normes et principes en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, et du mécanisme de gestion des Plaintes

mais, également, de présenter des modules de formation sur le concept de genre, sur les différents types et formes de VBG/EAS/HS en lien avec le contexte du projet. Rappelons que l'économie de notre pays repose en grande partie sur l'agriculture. Le secteur agricole emploie 80% de la population active, et participe à plus de 40% du PIB. Toutefois, le pays est largement déficitaire sur le plan sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Mohamed Ali Nasra

PARC NATIONAL DE MOHÉLI :

Une mission du projet RECOS à Mohéli

La Commission de l'Océan Indien (COI), à travers son projet « Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien » (RECOS), mène diverses activités aux Comores. Récemment, une délégation de deux personnes s'est rendue sur le site pilote du Parc National de Mohéli pour offrir un appui technique et a profité de l'occasion pour participer au lancement d'une campagne de restauration des mangroves.

Le projet RECOS soutient six sites pilotes de restauration des écosystèmes côtiers dans les États membres de la COI, et le Parc National de Mohéli (PNM) en fait partie. Ce projet vise trois objectifs principaux : renforcer la protection des habitats marins et des espèces sensibles (les mangroves, les herbiers, les tortues, et les dugongs), instaurer des mesures de gestion de la

pêche et renforcer la résilience des communautés côtières. Entre le 29 octobre et le 2 novembre 2024, une mission RECOS s'est déplacée à Mohéli pour suivre l'avancement du projet et apporter un soutien administratif et technique aux équipes locales. « Nous avons reçu une délégation de deux personnes du projet RECOS, venue pour nous aider à planifier les activités de 2025 et à faire le

point sur les projets en cours », explique Chekidine Said, directeur exécutif du PNM.

Grâce à l'appui de RECOS, le PNM a lancé plusieurs initiatives visant à renforcer la résilience des populations locales et des écosystèmes côtiers. « Nous avons identifié sept réserves marines que nous souhaitons baliser en collaboration avec les pêcheurs. Cette initiative permet-

tra de constituer une réserve de poissons et d'améliorer les conditions des écosystèmes marins », indique-t-il. Il ajoute : « Nous effectuons également un suivi écologique pour surveiller l'évolution et l'état de santé des écosystèmes marins. » Le directeur souligne aussi le soutien apporté aux communautés côtières à travers de mini-projets visant à limiter la surexploitation des ressources marines.

Un communiqué de la COI précise que « cette mission a permis de définir les actions prévues pour 2025, telles que la révision des accords de cogestion, le balisage des réserves marines et le renforcement des associations de pêcheurs de Mohéli. Une sortie de terrain a également mis en évidence l'urgence de protéger l'herbier marin ». Ce communiqué ajoute : « La protection de l'herbier marin est essentielle pour préserver la biodiversité marine, et cette mesure est incluse dans le projet d'arrêté sur la délimitation des réserves marines du

Parc. » Le projet RECOS a également participé au lancement de la campagne de restauration des mangroves de Bangacharini, à Mohéli, dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale. La cérémonie s'est tenue le 1er novembre, sur le site de restauration, en présence de plusieurs officiels comoriens, dont le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Agriculture.

Lors de cet événement, M. Chekidine Said, directeur exécutif du PNM, a rappelé les efforts du Parc pour protéger les mangroves de Mohéli depuis sa création, et a souligné le partenariat de longue date avec la COI, illustré par le soutien actuel du projet RECOS. Il a également appelé à une synergie entre le projet de la Banque mondiale et celui de la COI pour maximiser l'impact des actions de protection et de restauration des mangroves.



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE DIABÈTE:

Le programme dévoilé

Avec une prévalence de 11,7% selon l'estimation de la fédération internationale du diabète (FID) en 2021, la prévention contre le diabète doit être au centre des préoccupations. En marge de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le diabète, les autorités sanitaires, l'OMS et l'ONG Santé diabète maximisent sur la sensibilisation contre cette maladie chronique qui s'avère évitable.

Les données doivent nous pousser à agir. En effet, le pays n'échappe pas au diabète avec une prévalence de 11,7%, selon la fédération internationale du diabète (FID). Soit des milliers de personnes atteintes de cette maladie. A cet effet, les autorités sanitaires se veulent stratégiques. En marge de la célébration de la journée mondiale de la lutte contre le diabète, les autorités mettent l'accent sur la prévention et la sensibilisation. Cette campagne doit attirer l'attention sur la nécessité d'apporter des changements significatifs pour les personnes atteintes de diabète et les milliers d'autres personnes à risque de développer cette maladie.

Lors de cet échange avec la presse, ce jeudi 07 novembre, il était question de dévoiler le programme d'activités mais aussi de sensibiliser la population. « Nous avons organisé cette conférence afin de confirmer à toute la population comorienne que la maladie existe bel et bien dans notre pays et que par ailleurs, elle est préventive. Si par malheur, on l'attrape, il y'a des choses à faire pour conserver une bonne hygiène de vie, et vaquer librement à ses occupations tout en tenant compte des directives qui seront données par les médecins », précise le directeur général de la santé Dr Saindou Ben Ali Mbaé.

Une enquête a été faite en 2011, et la prévalence était de 4,8%. Un taux qui ne fait qu'augmenter au fil des années. « Avec cette prévalence qui est passée de 4,8% à 11,5%, 9 ans plus tard, nous pensons incessamment organiser une grande enquête nationale pour obtenir l'effectif total des prévalences de cette maladie chronique », souligne-t-il. Selon lui, la raison centrale de cette sensibilisation, est d'expliquer à la population toutes les dispositions nécessaires à prendre afin de prévenir cette maladie. « Les précautions sont simples. D'emblée, il suffit d'éviter la sédation et faire des activités physiques de façon régulière. Puis, il est primordial de surveiller son poids. Eviter le surpoids en privilégiant la consommation des fruits », à l'en croire, ce sont les gestes qui permettront de lutter contre la maladie ou la prévenir.

C'était l'occasion pour l'ONG santé diabète de dévoiler le planning des activités à savoir une conférence débat prévu le lundi 11 novembre au Groupe Scolaire Foundi Abdoulhamid, une marche collective le dimanche 10 novembre, une journée porte ouverte à la Maison de la prévention du diabète (siège Santé diabète, Moroni Magoudjou), des dépistages gratuits dans des villes et villages, et comme à l'accoutumé, le ministère de la santé organise la journée mondiale du diabète le 14 novembre.

Mohamed Ali Nasra



COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES (SUITE)

Deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti Blanchiment (CLAB) sous la présidence de Dr Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores.

Le Comité de Liaison Anti Blanchiment (CLAB)

Créée le 19 septembre 2000, le CLAB est une instance chargée, d'une part, de faciliter la coordination et la concertation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme entre les pays membres, et d'autre part, de leur apporter un appui technique pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et de sensibiliser les acteurs économiques à la lutte anti-blanchiment. Il est aujourd'hui composé de :

- Pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) :
 - La Commission de la CEMAC ;
 - La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ;
 - La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ;
 - La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) ;
 - Le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) ;
- Pour l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) :
 - La Commission de l'UEMOA ;
 - La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
 - La Commission bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (CB UMOA) ;
 - L'Autorité des marchés financiers de l'Union monétaire ouest africaine (AMF UMOA) ;
 - Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Pour l'Union des Comores :
 - La Banque centrale des Comores (BCC)
- Pour la France :
 - La Banque de France (BdF) ;
 - Les ministères français impliqués dans la LBC/FT/FP, représentés par la Direction générale du Trésor (DGT).

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Une action climatique rapide est plus que jamais nécessaire

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 au Bakou Stadium, à Bakou, en Azerbaïdjan. Elle comprend la 29e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP 29), la 19e réunion de la COP agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la sixième réunion de la COP agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris.

C'est une tendance qui se confirme. Les records de température se poursuivent. Les pics de chaleur de ces derniers jours dans le pays nous le rappellent. En effet, il a été constaté que le mois d'août 2024 a marqué le 15ème mois consécutif de températures record à l'échelle mondiale. Aussi une action climatique rapide est plus que jamais nécessaire et la Conférence de Bakou, jouera un rôle central dans la détermination des mesures à prendre pour les années à venir. Le principal résultat attendu des négociations à Bakou est la définition d'un nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique (OQFC), qui remplacera l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an. Les parties ont convenu de fixer ce nouvel objectif dans le contexte de l'adoption de l'Accord de Paris en 2015. À l'époque, elles avaient convenu de fixer le OQFC avant 2025, à partir d'un plancher de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins et priorités des pays en développement.

Un accord sur le NCQG n'est pas seulement essentiel pour rétablir la confiance qui a été érodée en partie en raison du retard dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Il est également essentiel d'éclairer l'élaboration de la prochaine série de Contributions Déterminées au niveau National (NDC), dans le cadre de l'Accord de Paris, qui doivent être présentées en février 2025. L'atténuation est un autre grand thème de la conférence. Après l'échec des parties à parvenir à un accord sur le programme de travail relatif à l'atténuation, lors du dernier cycle de négociations en juin 2024, plusieurs groupes et parties ont souligné que la Conférence ne saurait aboutir à un résultat positif sans avancées substantielles sur l'atténuation. L'idée ici est de faire avancer la décision sur le premier bilan mondial (BM) dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment en ce qui concerne la transition vers l'abandon des combustibles fossiles.

De tels progrès pourraient être réalisés dans le cadre des discussions sur de nouvelles directives concernant les caractéristiques des CDN.

Bakou sera également un moment important pour le thème des pertes et dommages. Les parties procéderont à un examen du Mécanisme International de Varsovie, qui a contribué à faire progresser les connaissances sur les pertes et dommages, et examineront les progrès accomplis dans la mise en place du Réseau de Santiago, qui vise à catalyser l'assistance technique.

Les Parties réfléchiront en outre aux premiers progrès réalisés au sujet de la définition des indicateurs d'adaptation, un processus qui devrait

s'achever en 2026. Certains espèrent également qu'un accord sera enfin trouvé sur les modalités des approches coopératives fondées sur le marché pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Rappelons que les Comores ont déjà soumis leur CDN révisée à l'horizon 2030, qui est un document multisectoriel à portée nationale qui a pour objectif principal de rehausser l'ambition du pays dans la lutte contre le Changement Climatique.

Mmagaza



Au centre le ministre de l'Environnement.



COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES

Deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti Blanchiment (CLAB) sous la présidence de Dr Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores.

Le Comité de Liaison Anti Blanchiment (CLAB) a tenu sa deuxième réunion annuelle le 29 octobre 2024 à Paris (France) sous la présidence de Dr YOUNOUSSA IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores. Cette réunion a été marquée par la participation exceptionnelle des dirigeants et hauts représentants des institutions membres du CLAB tels que des commissaires de la CEMAC et de l'UEMOA, le Gouverneur de la BEAC, la Sous-Gouverneur de la Banque de France, la Présidente de la COSUMAF, les secrétaires généraux des commissions bancaires de l'Afrique Centrale et de l'UMOA, ainsi que la Secrétaire Exécutive du GAFI. Cette représentation au plus haut niveau témoigne de l'engagement des autorités à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aux niveaux national, régional et international.

Au cours de cette réunion, les membres ont présenté les principaux enjeux et avancées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de leurs institutions respectives. Le GAFI a présenté ses priorités pour les deux prochaines années, sous la présidence mexicaine, notamment le démarrage du 5e cycle des évaluations mutuelles ainsi que l'importance d'une approche plus inclusive pour renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Banque de Maurice, invitée de marque, représentée par la Directrice de la Supervision, a partagé l'expérience de l'île Maurice concernant l'implémentation de la recommandation 15 du GAFI sur la réglementation et la supervision des prestataires de service d'actifs virtuels. Le secrétariat du CLAB a également fait le point sur les travaux d'élaboration du guide pratique sur les enjeux de réglementation et de supervision de LBC/FT des actifs virtuels et des prestataires de service d'actif virtuel.

Enfin, la BCEAO a présenté un projet de programme de travail du CLAB sous sa présidence (2025-2026) et qui s'articule autour de quatre axes de travail comprenant le renforcement du cadre juridique sur l'identification et la transparence des bénéficiaires effectifs. Le temps fort de cette réunion a été la signature de la nouvelle charte par le Gouverneur de la Banque Centrale des Comores, Dr Younoussa IMANI en qualité de Président du CLAB. Cette réforme du cadre institutionnel et fonctionnel du CLAB fait suite à l'évolution des modalités de la coopération monétaire entre les Etats membres de la CEMAC et de l'UEMOA, de l'Union des Comores et de la France. Parmi changements notables, il y a la durée du mandat de la présidence qui passe d'un à deux ans et l'adhésion ouverte à des institutions d'autres pays.

Dans son allocution, Dr Younoussa Imani, souligné qu'« En ouvrant notre Comité à de nouveaux membres qui n'appartiennent pas nécessairement à nos zones, nous franchissons une étape majeure en renforçant notre coopération internationale et en bénéficiant d'un partage d'expériences plus riche. Cette ouverture nous permettra non seulement de bénéficier des meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mais également de nous préparer au prochain cycle des évaluations mutuelles qui débutera dans quelques mois pour certains Etats membres. Il a également réitéré l'engagement des autorités dans cette lutte en affirmant qu'« en signant cette nouvelle charte, nous nous engageons dans une nouvelle ère pour notre Comité, une ère de coopération renforcée et de résultats concrets en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »

Le 29 octobre 2024 – Paris, France



LA MARCHÉ ROSE

Marche de clôture d'octobre rose



VOLO-VOLO



MAGOU DJOU



GOBADJOU



BADJANANI



MBOUENI



MTSANGANI



PLACE DES
BANQUES

PLACE DE
L'INDÉPENDANCE



SAMEDI 9 NOVEMBRE | 8H

POINT DE RASSEMBLEMENT
MARCHÉ VOLO-VOLO | PLACE COMORES TÉLÉCOM

